

InfoCOUPE

Novembre 2021

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. Celui-ci prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitations sur les parcelles 90 a, 116 ab, 117 b, 118 ab, 121 a, 122, 125 d de la forêt, ces chemins permettront à l'avenir de canaliser le passage des engins et protéger ainsi les sols.

Une coupe en d'ouverture de chemin d'exploitation



Informations coupe

Parcelles 90 a, 116 ab, 117 b, 118 ab, 121 a, 122, 125 d

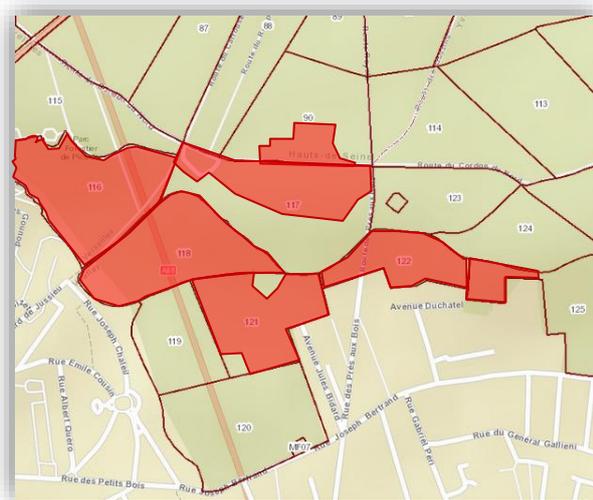
Surfaces 21,79 ha

Type de peuplements Châtaigner, chêne, charme, bouleau

Volume de bois prélevé Total : 812 m³ de bois

Date de début des travaux Novembre 2021

Durée du chantier 5 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Détails travaux

>> Les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, **ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols**. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 90 a, 116 ab, 117 b, 118 ab, 121 a, 122, 125 d vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

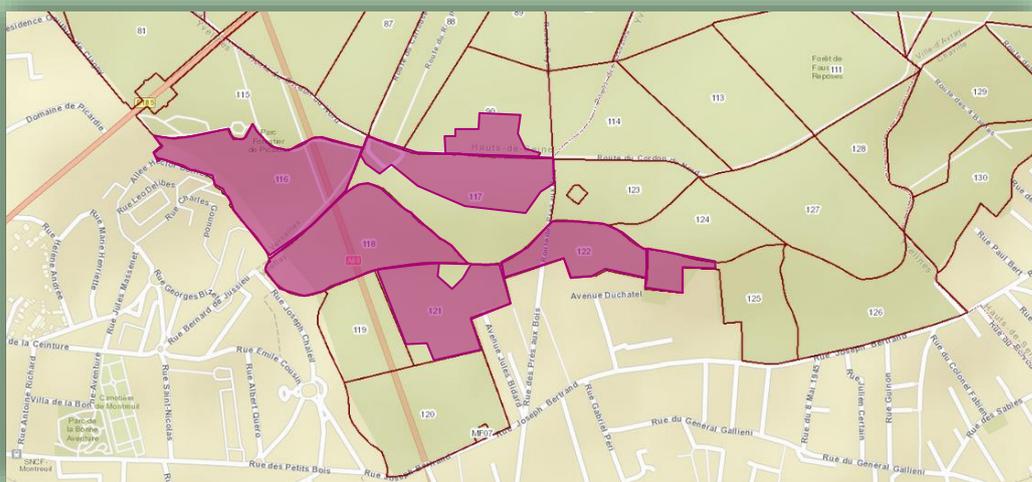
Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan des coupes en forêt domaniale de Fausses-Reposes



Coupe d'ouverture de chemin d'exploitation

La forêt domaniale de Fausses-Reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadjj
Chargée de Communication
ysatys.nadjj@onf.fr